Règlement des études et de la scolarité 2025-2026 Année 2 - Diplôme d'ingénieur de Télécom Physique Strasbourg (TPS) - Technologies de l'information pour la santé (TI Santé)

VERSION DE TRAVAIL

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr TEST

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

L'affectation aux départements et options est déterminée :

- en fonction des vœux des étudiants ;
- en fonction du classement académique de première année (première session) des étudiants ;
- de sorte à respecter un nombre de 10 étudiants minimum par enseignement ;
- de sorte à respecter un nombre de 12 étudiants maximum par enseignement pour l'option STQ ou de 20 étudiants maximum pour les options RIO et SDIA. Pour les autres options, un quota maximum, communiqué à la rentrée, est également fixé si les conditions précédentes ne sont pas garanties.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation peut mettre en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en œuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations ;
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

La décision autorisant ou non un aménagement est prise par le directeur sur proposition du responsable de formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et à toutes les formes d'enseignement (cours, cours intégrés, travaux dirigés, travaux pratiques, projets, certaines visites et conférences).

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable (certificat médical, convocation, etc.) ; il ne peut être établi par un membre de la famille. Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex. : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche…).

Il pourra être procédé à des contrôles de présence. Les absences non justifiées interviendront dans l'évaluation globale de chaque étudiant et dans les décisions que prendront les jurys. Par exemple, si on constate pour un étudiant un taux d'absentéisme non justifié supérieur à 20 % dans un élément, celui-ci peut se voir attribuer la note finale zéro ou une non validation pour l'élément concerné.

Les travaux évalués (rapports, comptes rendus de TP, ou toute autre production) sont généralement accompagnés d'une date limite de dépôt. En cas de retard ou de non-restitution du travail demandé, l'enseignant ou le jury est en droit d'appliquer une sanction sur la note ou le résultat, à leur discrétion, et sans possibilité de révision. Cette sanction peut prendre la forme d'une diminution de la note par autant de points que de jours de retard, une division de la note par deux, l'application de la note zéro, une non-validation de l'élément, etc.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

L'emploi du temps est affiché en scolarité et publié en ligne. Les semaines commencent le lundi matin et se terminent le samedi midi, sauf jours fériés officiels, selon les horaires indiqués dans l'emploi du temps. Ces horaires sont ceux de début et de fin de la séance et ne correspondent pas aux horaires d'arrivée en classe et de départ de celle-ci.

VERSION DE TRAVAIL

Modalités de progression

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

La non-validation du premier semestre de l'année d'inscription ne fait pas obstacle à la poursuite du cursus dans le semestre suivant.

La non-validation des deux semestres de l'année d'inscription (à l'exception de la troisième année) implique l'arrêt de la formation et une réorientation.

Le jury d'année peut autoriser le redoublement une seule fois durant le cursus, sauf cas de force majeure.

L'année du redoublement, le semestre validé sera remplacé par un stage de substitution dont le sujet devra être validé par le directeur des études. La durée minimale du stage de substitution est de 8 semaines. Le stage de substitution est validé de la même manière que les stages de fin d'été. Il est comptabilisé dans le nombre de semaines minimales à effectuer en entreprise et à l'étranger. Il ne peut remplacer le stage d'été.

Mise en situation professionnelle

La formation prévoit des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel lors de stages. Ces stages sont indiqués dans la maquette de formation.

Un stage volontaire à l'initiative de l'étudiant est possible s'il est accepté par l'équipe pédagogique.

Tous les stages font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire la mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

La formation comporte trois stages d'une durée cumulée minimale de 32 semaines, pouvant être comptabilisées pour la mobilité internationale (détaillée ci-après), et dont au moins 14 semaines doivent être passées en entreprise :

- le stage d'exécution (entre la première et la deuxième année) a une durée de 4 semaines minimum et peut atteindre une durée de 12 semaines, voire plus si l'emploi du temps le permet ;
- le stage d'application (entre le deuxième et la troisième année) a une durée de 8 semaines minimum et peut atteindre une durée de 16 semaines, voire plus si l'emploi du temps le permet ;
- le projet de fin d'études (en fin de troisième année) a une durée de 20 semaines minimum et peut atteindre une durée de 6 mois.

Les étudiants doivent s'assurer que la durée de leurs stages satisfait les durées minimales de mobilité internationale et de stages en entreprise.

Les sujets des stages doivent être en accord avec le contenu de la formation et être validés par le directeur des études (stage d'exécution), le responsable de département (stage d'application) ou le responsable d'option (projet de fin d'études). Le directeur des études peut participer à la validation des sujets des stages d'application et du projet de fin d'études.

Les stages ne peuvent pas se dérouler dans une entreprise ou un service dirigé par un membre de la famille de l'étudiant afin de garantir une évaluation objective.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

VERSION DE TRAVAIL

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ;
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ;
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus ;
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire ;
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution ;
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Mobilité internationale

Une mobilité internationale, effectuée dans le cadre d'un semestre académique, d'un stage ou d'une césure, est obligatoire : elle est d'une durée de 16 semaines minimum.

Recherche et préparation des stages

La recherche des stages s'effectue par les étudiants. Ils sont assistés dans cette tâche par le service des stages de la scolarité qui leur propose en particulier une liste d'entreprises et de laboratoires avec lesquels Télécom Physique Strasbourg entretient des relations privilégiées.

Conventions de stage

Chaque stage fait l'objet d'une convention qui lie trois signataires : l'étudiant, le laboratoire ou l'entreprise d'accueil et le directeur de l'école par délégation du président de l'Université de Strasbourg. Aucun stage ne peut débuter sans la signature préalable de cette convention par chacune des parties.

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

L'évaluation du stage d'exécution et du stage d'application est basée sur la qualité du rapport de stage et sur la fiche d'appréciation du maître de stage. Un entretien individuel entre un enseignant de l'école et l'étudiant est également programmé, à l'initiative de l'étudiant (discussion sur le rapport et le stage).

Le rapport et la fiche d'appréciation se voient chacun attribuer l'un des résultats suivants :

A : très bon ; B : bon ; C : moyen ; D : non satisfaisant (non-validation du stage)

Dans le cas de l'attribution d'un D au rapport, l'étudiant doit soumettre une nouvelle version du rapport tenant compte des remarques indiquées par l'enseignant correcteur. Si le nouveau rapport n'est toujours pas validé à la date du jury, le stage n'est pas non plus validé et un nouveau stage doit être réalisé.

Le cas de l'attribution d'un D à la fiche d'appréciation fait l'objet d'une concertation entre l'école et l'organisme d'accueil du stage et implique qu'un nouveau stage doit être réalisé.

VERSION DE TRAVAIL

Le projet de fin d'études fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury composé d'enseignants de Télécom Physique Strasbourg et de personnalités extérieures. En cas de clause de confidentialité, le jury est restreint aux seuls enseignants de Télécom Physique Strasbourg et au maître de stage de l'étudiant. Ce jury propose une note tenant compte du travail effectué, du rapport de stage et de la soutenance. Les notes deviennent définitives après harmonisation de celles-ci par le jury de semestre 10.

Compensation

L'évaluation des éléments constitutifs d'une UE donne lieu à l'attribution d'une note sur 20 (évaluation par la note) ou d'un résultat (évaluation par compétences).

De même, l'évaluation des UE donne lieu à l'attribution d'une note sur 20 (évaluation par la note) ou un résultat (évaluation par compétences).

Dans le cas d'une évaluation par la note, la note de l'UE correspond à la moyenne des notes de ses éléments pondérées par leurs coefficient.s respectifs Les notes de ces éléments se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée si l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- la note de l'UE est supérieure ou égale à 10/20 (validation par capitalisation) ;
- la note de l'UE est supérieure ou égale à 7/20 et la note du semestre (définie ci-après) est supérieure ou égale à 10/20 (validation par compensation).

Dans le cas d'une évaluation par compétences, l'UE n'est pas affectée d'une note et est validée si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la moyenne des éléments de l'UE évalués par une note, pondérés par leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10/20 ;
- tous les éléments de l'UE évalués par compétences sont validés.

Un semestre est validé si toutes les UE du semestre sont validées (qu'elles soient évaluées par la note ou par compétences). La note d'un semestre correspond à la moyenne des notes des UE évaluées par la note, pondérées par la valeur en ECTS des UE.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Si, après la seconde session, les notes des deux semestres d'une même année sont supérieures ou égales à 10/20, mais qu'une seule UE de l'année n'est pas validée (parce que c'est une UE évaluée par la note et que sa note est inférieure à 7/20 ou parce que c'est une UE évaluée par compétences et qu'elle n'a pas été acquise), alors le jury de semestre a la possibilité d'accorder la validation de cette UE par compensation et donc de valider les deux semestres et d'autoriser le passage en année supérieure. Une UE validée par compensation est acquise définitivement.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent

VERSION DE TRAVAIL

le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne de l'ensemble des semestres de la formation, sans pondération.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et prononce la validation ou la non-validation des semestres, à l'issue de la première session (session ordinaire) ou de la seconde session (session de rattrapage). Il prononce les autorisations de passage dans l'année supérieure, les autorisations de concourir au classement de sortie (les étudiants admis en seconde session sont exclus du classement), les autorisations de présenter l'examen de rattrapage, les autorisations à redoubler et les arrêts de formation. Les membres du jury de semestre sont :

- le directeur de Télécom Physique Strasbourg, président du jury ;
- le directeur des études de Télécom Physique Strasbourg.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme. Les membres du jury de diplôme sont :

- le directeur de Télécom Physique Strasbourg, président du jury ;
- le directeur des études de Télécom Physique Strasbourg ;
- les responsables de département.

Pour les accompagner dans leurs décisions, les jurys de semestre et de diplôme s'appuient sur les recommandations d'un pré-jury, auquel sont invités les enseignants de la formation.

Les jurys de semestre et de diplôme sont souverains dans leurs décisions, dans l'attribution des notes et résultats définitifs, ainsi que dans les éventuels points de jury.

Lorsque les modalités de passage prévoient un redoublement ou une réorientation, la situation complète de l'étudiant sera examinée par le jury de semestre pour modifier éventuellement la décision qui résulterait de l'application stricte du règlement. Différents éléments peuvent ainsi être pris en compte dans la décision du jury : les situations particulières (absence de longue durée, etc.), l'avis des enseignants, l'assiduité, l'implication dans la vie de l'école le cas échéant, etc. Il appartient aux étudiants de porter ces éléments à la connaissance du jury ou à la scolarité avant la tenue du jury.

Les jurys prononcent les autorisations de passage dans l'année supérieure, les autorisations de concourir au classement de sortie, les autorisations de présenter l'examen de rattrapage, les autorisations à redoubler et les exclusions.
Ils se prononcent sur proposition de la direction des études et de la direction de la composante.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes et résultats des éléments d'une UE non validée ne sont pas conservés d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit. En d'autres termes, l'UE non validée sera entièrement à refaire lors de l'année du redoublement.

VERSION DE TRAVAIL

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.
Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Deux sessions d'examens sont organisées durant l'année universitaire. La seconde session (rattrapage) est organisée pour certains éléments constitutifs des UE et ne concerne que les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury de semestre.

Un élément constitutif appartenant à une UE validée (par capitalisation ou compensation) ne peut pas être représenté en seconde session, quelle que soit la note ou le résultat obtenu à cet élément. De même, un élément d'une UE non validée dont la note de première session est supérieure ou égale à 10/20 ou qui a été validé ne peut pas être représenté en seconde session (cette note ou ce résultat est reporté pour la seconde session, sans possibilité de renonciation).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Les épreuves sans convocation concernent les épreuves de première session ; les épreuves avec convocation concernent les épreuves de seconde session (session de rattrapage ou de substitution). La note de seconde session remplace la note de première session.

En cas d'absence à une épreuve de première session, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure auquel cas la justification doit être présentée au plus tôt. Seul un certificat original est recevable. À défaut, l'étudiant est déclaré défaillant en première session et la note zéro sera appliquée à l'épreuve en seconde session. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est mise en place ou la note est neutralisée par le président du jury. En cas d'épreuve de substitution, l'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le directeur des études, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

VERSION DE TRAVAIL

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant selon les modalités suivantes :

- les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique ;
- une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des motifs jugés recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de substitution peut lui être proposée.

Modalités de délivrance du diplôme

Le diplôme d'ingénieur de Télécom Physique Strasbourg est délivré à tout étudiant qui, à l'issue de son cursus :

1. aura validé l'ensemble des semestres requis ;
2. aura effectué et validé les stages d'été (et les stages de substitution le cas échéant) ;
3. aura effectué un cumul de 14 semaines minimum en entreprise ;
4. aura effectué un séjour à l'étranger d'une durée minimale de 16 semaines dans le cadre d'un échange académique, d'une année de césure ou d'un stage ;
5. aura validé des compétences en anglais qui correspondent à un niveau B2. Ce niveau, évalué par un organisme extérieur à l'établissement, devra être validé par le jury.

Le jury statuera au cas par cas lorsque les conditions précédentes ne sont pas remplies, sachant que le diplôme doit être obtenu en quatre années au plus. L'obtention du niveau B2 en anglais fait exception à cette règle. En effet, si la condition n°5 n'est pas remplie alors que toutes les autres le sont, l'étudiant garde le bénéfice de ses acquis pour une durée de deux ans au cours de laquelle il devra faire la preuve du niveau minimum requis en anglais. L'étudiant devra obligatoirement s'acquitter des droits d'inscription à l'Université de Strasbourg jusqu'à l'obtention du niveau requis (soit une ou deux inscriptions supplémentaires), condition indispensable à la délivrance du diplôme.

Césure

Une césure est possible entre la première et la deuxième année, ou entre la deuxième et la troisième année. Elle peut être de différents types (bénévolat, contrat de travail, etc.). Elle a une durée de 8 à 12 mois, durant une même année universitaire. Durant l'année de césure, l'étudiant s'engage à rester en contact avec le directeur des études et, le cas échéant, le responsable de département ou d'option ; il doit également réaliser un document de suivi de sa césure. L'inscription à l'Université de Strasbourg et le paiement des frais d'inscription est obligatoire.

La demande de césure doit être adressée au directeur des études et au responsable des relations internationales de l'école. La commission mobilité étudiera la demande et décidera de sa recevabilité. Les modalités détaillées de la candidature sont précisées dans l'intranet.

Valorisation de l'engagement étudiant

La valorisation de l'engagement étudiant est le fait de reconnaître les compétences et savoir-faire acquis par les étudiants dans le cadre d'un engagement extérieur aux études : activité bénévole ou professionnelle, etc. Cette valorisation prend la forme de l'attribution de 2 crédits ECTS au semestre 9.

La demande de valorisation doit être adressée au directeur des études et à la scolarité de l'école. Le jury de semestre étudiera la demande et décidera de sa recevabilité. Les détails de la candidature sont précisés dans l'intranet.

Mobilité dans un autre établissement

Tout étudiant peut demander à effectuer un ou deux semestres d'études dans un autre établissement. Un dossier motivé doit alors être soumis par l'étudiant à une commission mobilité composée du directeur, du directeur des études,

VERSION DE TRAVAIL

du responsable des relations internationales et des enseignants spécialistes du domaine dans lequel le candidat souhaite poursuivre ses études. La commission statuera en fonction du parcours et des résultats de l'étudiant.

Chaque mobilité fera obligatoirement l'objet d'une convention ou d'un accord d'entente entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil.

Les étudiants en mobilité seront suivis par un tuteur de Télécom Physique Strasbourg. Les résultats obtenus dans l'établissement d'accueil seront examinés pour validation par le jury final de troisième année.

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 7 - Diplôme d'ingénieur TI Santé | **ECTS** : 30

Nature : Semestre | **Période** : Semestre 7

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**UE Mathématiques et signal**	**5**			**CCI**														
EP012M01	EC	Tests statistiques				CCI	CM 5,25 TD 8													
								Contrôle	1 SC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 AC	ET	1h00	1	
EP012M0E	EC	Intelligence artificielle et apprentissage machine				CCI	CM 12,25 TP 8													
								Epreuve écrite	1 SC	ET	1h45	1			**Epreuve écrite**	AC	ET			
EP012M86	EC	Traitement numérique du signal				CCI	CM 10,5 TD 10,5 TP 7													
								Examen sur feuille	1 SC	ET	1h45	1			**Examen sur feuille**	1 AC	ET	1h00	1	
EP012M87	EC	Traitement des signaux aléatoires				CCI	CM 10,5 TD 10,5 TP 7													
								Contrôle	1 SC	ET	1h45	1			**Contrôle**	1 AC	ET	1h00	1	
	UE	**UE Informatique**	**5**			**CCI**														
EP082M03	EC	Image et vision, aspects logiciels				CCI	TP 16													
								Contrôle	1 SC	ET	0h30	1			**Contrôle**	1 AC	ET	0h30	1	
EP082M04	EC	Bases de données				CCI	CM 8,75 TP 12													
								Projet	1 SC	PR	4h00	0,5			**Rattrapage (salle de TP)**	1 AC	ET	2h00	1	
								Evaluation finale (salle de TP)	1 SC	ET	2h00	0,5								
EP082M38	EC	Développement Android				CCI	CM 3,5 CI 20													
EP082M36	EC	Conception de systèmes embarqués sur FPGA				CCI	CM 7 TD 3,5 TP 8													
								TPs (comptes-rendus + fiches de suivi + fichiers développés)	SC	PR					**Rattrapage**	1 AC	ET	1h00	1	
	UE	**UE Biomécanique et éléments finis**	**4**			**CCI**														
EP013M99	EC	Biomécanique et rhéologie				CCI	CM 24,5													
								Contrôle terminal	1 SC	ET	1h30	1			**Session 2 - oral**	1 AC	ET	0h30	1	
EP082M26	EC	Éléments finis				CCI	CM 8,75 TD 3,5 TP 8													
								Rapport de TP +Écrit sur table	3 SC	ET	1h45	1				1 AC	ET	1h00	1	
EP082M32	EC	Biomécanique numérique				CCI	CM 10,5 CI 16													
								Contrôle	1 SC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 AC	ET	1h00	1	
	UE	**UE Technologie et physique pour la santé**	**4**			**CCI**														
EP082M10	EC	Physique de l'imagerie médicale				CCI	CM 10,5 TD 10,5													
								Contrôle terminal	1 SC	ET	1h45	1			**Session 2 - examen**	1 AC	ET	1h45	1	

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation												
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
EP082M11	EC	Physique et photonique				CCI	CM 5,25													
							TP 12													
EP082M12	EC	Microfluidique et salle blanche				CCI	CM 8,75													
							TP 12													
								Rapport	3 SC	P	2h40	1								
EP082M16	EC	Microsystèmes et biosystèmes				CCI	CM 8,75													
							TD 1,75													
							TP 8													
								Contrôle	1 SC	RS	0h20	0,67								
								Rapport	1 SC	P		0,33								
	UE	**UE Projet**	**5**			**CCI**														
EP082M05	EC	Projets ingénieurs 1				CCI	CM 1,75													
							TD 20													
	UE	**UE Langues S7**	**3**			**CCI**														
LD52RM75	Matière	Anglais - Welcome to the Professional World - Semestre impair				CCI	TD 20	En cours de semestre : test de compréhension d'une vidéo sous forme de QCM et questions courtes, en individuel, sur table (entre 30 minutes et 1 heure). Avec feedback critérié indicatif.	1 SC	A	1h00	1								
								En cours de semestre : interaction orale de type professionnel (simulation préparée) entre étudiants (en binôme) (4 minutes par étudiant.e). Avec feedback critérié indicatif.	1 SC	EO	0h04	0								
								Fin de semestre : test de compréhension d'une vidéo sous forme de QCM et questions courtes, en individuel, sur table (entre 30 minutes et 1 heure).	1 SC	A	1h00	1								
								Fin de semestre : interaction orale de type professionnel avec l'enseignant (minimum 6 minutes par étudiant.e).	1 SC	EO	0h06	1								
	Module	LV2 au choix S7				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
EP012M11	EC	Espagnol				CCI	TD 22													
EP012M10	EC	Japonais				CCI	TD 22													
OT000MC1	EC	Chinois Semestre d'automne				CT	TD 18													
								CT	1 CT	ET	2h00	1			**contrôle terminal** Ecrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
	Module	Modules d'Allemand au choix S7				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
LD62RM40	Matière	Allemand - Kesako? Parler d'un sujet en lien avec la science - Semestre impair				CCI	TD 20	En cours de semestre avec retour indicatif et critérié : présentation	1 SC	EO	0h05	0								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation												
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								orale individuelle, à partir d'un support visuel, face à un public, d'une partie de son sujet oral, validé préalablement par l'enseignant.e. 5 minutes par étudiant.e.												
								En fin de semestre : présentation orale, individuelle ou en groupe de 2 à 4 personnes au choix de l'étudiant.e, du même sujet travaillé durant le semestre et documenté, étoffé, à partir d'un support visuel, 5 minutes par étudiant.e, incluant les réponses aux questions du public.	1 SC	EO	0h05	1							
LD62PM02	Matière	Allemand - Hallo Deutsch! Découvrir l'allemand Initiation 2 - Semestre pair				CCI	TD 24	En cours de semestre avec retour indicatif et critérié : rédaction d'un dialogue sur un sujet familier imposé, à partir d'informations simples fournies. Sur table, 75 mots, 30 minutes.	1 SC	ET	0h30	0							
								En cours de semestre avec retour indicatif et critérié : interaction orale en binôme ou en trinôme sur un sujet familier choisi par l'enseignant.e parmi ceux travaillés en cours durant le semestre (3 à 5 minutes par étudiant.e).	1 SC	EO	0h05	0							
								En fin de semestre : interaction orale en binôme ou trinôme sur un sujet familier, tiré au sort (3 à 5 minutes par étudiant.e).	1 SC	EO	0h05	1							
	UE	**UE Sciences économiques et sociales S7**	**1**			**CCI**													
EP012M92	EC	Réseau professionnel				CCI	CM 1,5												
							TD 12												
								Rapports d'entretien professionnel	SC	R									
EP012M0F	EC	Atelier transition écologique				CCI	TP 4												

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 8 - Diplôme d'ingénieur TI Santé | **ECTS** : 30

Nature : Semestre | **Période** : Semestre 8

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	**UE Projet S8**	**5**			**CCI**														
EP082M13	EC	Projet ingénieurs 2				CCI	TD 20													
	UE	**UE Biologie et santé**	**6**			**CCI**														
EP082M23	EC	Procédures médicales et chirurgicales				CCI	CM 17,5													
								Contrôle	2 SC	QC	0h45	0,33								
								MOOC	1 SC	QC		0,33								
EP0E2M01	EC	Translation clinique				CCI	CM 8,75													
								Contrôle continu	5 SC	QC	0h15									
EP082M25	EC	Analyse d'images biologiques				CCI	CM 19,25													
								Examen sur machine	1 SC	R	3h00				**Examen sur machine**	AC	R	1h00		
								Présentation oriale	1 SC	EO	0h20									
EP082M31	EC	Traitement d'images				CCI	CM 14													
							TP 14													
	UE	**UE Langues S8**	**3**			**CCI**														
LD52PM77	Matière	Anglais - Industrial Trends - Semestre pair				CCI	TD 20	En cours de semestre : présentation orale d'une infographie, sujet choisi par les étudiants dans le thème du cours, avec support visuel, en groupe (4 minutes par étudiant.e). Avec feedback critérié indicatif.	1 SC	EO	0h04	1								
								Fin du semestre : présentation orale d'une infographie, sujet choisi par les étudiants dans le thème du cours, en groupe (3-4 minutes par étudiant.e).	1 SC	EO	0h04	1								
	Module	LV2 au choix S8				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
EP012M23	EC	Espagnol				CCI	TD 22													
EP012M22	EC	Japonais				CCI	TD 22													
OT000MC2	EC	Chinois Semestre de printemps				CT	TD 18													
								CT	1 CT	ET	2h00	1			**contrôle terminal** Ecrit ou oral, selon le nombre d'élèves	1 CT	ET	2h00	1	
	Module	Modules d'Allemand au choix S8				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
LD62PM41	Matière	Allemand - Présenter son projet ingénieur à l'oral - Semestre pair				CCI	TD 20	En cours de semestre, avec retour indicatif et critérié : présenter, individuellement et à l'oral, lors d'un workshop, son champ d'étude face à un public. 5 minutes par étudiant.e . Modalités du workshop proposées par	1 SC	EO	0h05	0								

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								l'étudiant et validées au préalable par l'enseignant.e.												
								En fin de semestre : présenter, individuellement et à l'oral, son projet ingénieur avec support visuel, puis répondre aux questions de l'auditoire. 10 minutes par étudiant.e.	1 SC	EO	0h10	1								
LD62PM04	Matière	Allemand - Aktiv im Alltag - L'allemand au quotidien - Semestre pair				CCI	TD 24	En cours de semestre avec retour indicatif et critérié : présenter à l'oral un sujet familier au choix à partir d'un support visuel. En individuel, en binôme ou trinôme au choix de l'étudiant (3-5 minutes par étudiant.e).	1 SC	EO	0h05	0								
								En fin de semestre : présenter à l'oral un sujet familier au choix, avec support visuel. En individuel, binôme ou trinôme au choix de l'étudiant (3-5 minutes par étudiant.e).	1 SC	EO	0h05	1								
	UE	**UE Sciences économiques et sociales S8**	**2**			**CCI**													
EP012M20	EC	Gestion financière				CCI	CM 10,5												
								Sujet écrit	1 SC	ET	1h30	1							
EP012M21	EC	Prise de décisions collectives				CCI	TD 5,25												
								rapport de groupe de travail	1 SC	R		0,5							
								rapport de groupe de travail	1 SC	R		0,25							
								présentation travail de groupe	1 SC	S	0h05	0,25							
EP012M0G	EC	Projet professionnel				CCI	CM 3,5												
							TD 10,5												
								Prendre sa place en entreprise	1 SC	EO	0h30	1			**Prendre sa place en entreprise**	1 AC	EO	0h10	1
									1 SC	A		0,5							
	Choisir 1 élément(s)																		
	BLOC	Option Diagnostics et traitements médicaux innovants				CCI													
	UE	**UE Diagnostics et traitements médicaux innovants**	**14**			**CCI**													
EP082M02	EC	Apprentissage				CCI	CI 21												
								Examen sur machine	1 SC	P	1h30	1			**Oral**	1 AC	EO	0h40	1
EP0E2M05	EC	Dispositifs biomédicaux et SIH				CCI	CM 24,5												
								Examen	1 SC	ET	1h30	1			**Examen de rattrapage**	1 AC	ET	1h30	1
EP0E2M02	EC	Traitement d'images médicales				CCI	CM 5,25												
							TP 6												
								Contrôle	1 SC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 AC	EO	0h20	1
EP082M20	EC	Vision par ordinateur				CCI	CM 16												
								Contrôle	1 SC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 AC	ET	1h00	1

VERSION DE TRAVAIL

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
EP082M35	EC	Software tools for robotics				CCI	CI 16													
								TPs non notés (coef 0)	SC	A										
EP1DHM11	EC	Mechatronics and haptics				CCI	CM 10,5													
							TD 30													
EP082M01	EC	Optimisation				CCI	CM 14													
							TD 1,75													
							TP 8													
								Contrôle	1 SC	ET	1h30	0,75			**Contrôle**	1 AC	ET	1h00	1	
								Travaux pratiques	1 SC	R		0,25								
	BLOC	Option Thérapeutiques innovantes				CCI														
	UE	**UE Electronique embarquée et systèmes**	**6**			**CCI**														
EP0E2M08	EC	Protocoles de communication				CCI	CM 7													
							TP 4													
EP082M15	EC	Circuits et systèmes				CCI	TP 8													
							CI 10,5													
								Examen sur feuille	1 SC	ET	1h30	0,67								
								TP	2 SC	P	2h40	0,33								
EP082M17	EC	Projet de conception d'un système embarqué				CCI	TP 20													
								Rapport et production technique	1 SC	PR		1								
	UE	**UE Thérapeutiques innovantes**	**8**			**CCI**														
EP0E2M07	EC	Conception de circuits intégrés analogiques				CCI	CM 10,5													
							TP 16													
								Examen sur feuille	1 SC	ET	1h00	0,67								
								TP	1 SC	P	2h40	0,33								
EP082M28	EC	Nanosciences				CCI	CM 7													
								Examen sur feuille	1 SC	ET	1h00	1								
EP0E2M03	EC	Circuits électroniques intégrés				CCI	CM 3,5													
							TP 8													
							CI 3,5													
								Examen sur feuille	1 SC	ET	1h00	0,67								
								TP	1 SC	P	2h40	0,33								
EP082M08	EC	Physique des lasers et fibres optiques				CCI	CM 12,25													
								Examen sur feuille	4 SC	QC	0h30	0,25			**Oral**	1 AC	EO	0h30	0,7	
EP082M30	EC	Biologie computationnelle				CCI	CM 3,5													
							TP 8													
								Projet	1 SC	S	12h00	0,5								
								Travaux Pratiques d'Imagerie	1 SC	R	4h00	0,5								
EP082M09	EC	Physique des capteurs				CCI	CM 7													
							TD 5,25													
								Contrôle	1 SC	ET	1h00	1			**Contrôle**	1 AC	ET		1	

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
Module	Module
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation

Type d'évaluation pour la session 2 des MCC

AC	Epreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
P	Production technique
PR	Projet
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance
RS	Rapport écrit avec soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL